



## Suppression Du rsa après 2 ans d'activité

Par **Guitoutmarne**, le **06/03/2018** à **18:17**

Bonjour

Je suis micro entrepreneur depuis 1 ans 1/2 et lors d'un entretien avec le service aide social du département de la marne on m'a dit qu'à la fin de l'année j'aurais le choix soit de continuer mon activité et ne plus toucher le RSA même si je suis toujours en dessous des revenus maximum pour l'obtenir soit d'arrêter mon activité professionnelle et continuer de toucher mon RSA. Je voudrais donc savoir c'est légal ou non.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **MOINE Regine**, le **07/03/2018** à **13:53**

C'est légal ... Par contre vous pouvez toucher la prime activité si vous avez + de 25 ans. Vous pouvez tester vos chances d'admission ici : <https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>

Bon courage ;-)